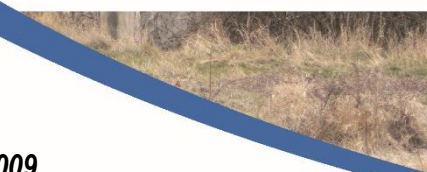


COMMUNE DE PARENT

(Département du Puy-de-Dôme)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°5.1.2 : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES



Révision prescrite le : 26 janvier 2009

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 27 février 2014

Soumis à enquête publique : du 1er septembre au 1er octobre 2014

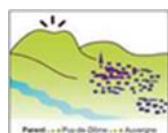
Approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 02 avril 2015

Caractère exécutoire le : 10 avril 2015

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil communautaire le 12 juillet 2017

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du conseil communautaire le 8 avril 2021

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du conseil communautaire le 21 décembre 2023



**Syndicat Intercommunal AGEDI
BP 90217 – 15002 AURILLAC**

N° de l'emplacement réservé	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Élargissement de la voie et aménagement futur d'un carrefour pour accès à la zone du Chirot et création d'un chemin piétonnier	Commune	1329 m ²
2	Création d'une voie d'accès à la zone Ue (bande d'une largeur de 10 m)	Commune	422 m ²
3	Création d'une voie d'accès à la zone AU1 « La Garde » (largeur totale de 10 m) et aménagement d'un carrefour au croisement avec la route de Vic-le-Comte	Commune	466 m ²
4	Création d'un chemin piétonnier raccordant le lotissement Les Chabons à la rue de Chabonnat	Commune	89 m ²
5	Création d'un chemin piétonnier raccordant l'impasse de l'âne à la rue du Buisson	Commune	104 m ²
6	Création d'une voie d'accès à la zone AU1 « Le Suquet » (largeur totale de 10 mètres)	Commune	970 m ²
7	Création d'un chemin piétonnier entre la rue du Chirot et la zone Ue	Commune	230 m ²